

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1201 14 novembre 2005

SOMMAIRE

A.M.C. Advanced Microsystems Company S.A.,	Everest Management S.A., Luxembourg !	57613
Luxembourg 57622	Everest Management S.A., Luxembourg	57646
Aladino S.A., Luxembourg 57607	Fidcoserv, S.à r.l., Luxembourg	57648
Aladino S.A., Luxembourg 57609	Fontaine Management, S.à r.l., Luxembourg	57639
Arcelor Finance S.C.A., Luxembourg 57638	Gipe S.A., Senningerberg	57637
Bear, S.à r.l., Luxembourg 57647	Hong-Phuc, S.à r.l., Luxembourg	57636
Bear, S.à r.l., Luxembourg 57647	Horizon International S.A., Luxembourg	57616
Bear, S.à r.l., Luxembourg 57647	_	57616
Beniel S.A., Luxembourg		57638
Besche S.A., Strassen 57644	Interstyle Holding S.A., Luxembourg	57639
Brillant-Express, S.à r.l., Olm 57621		57636
Bureau d'Architecture Cavallini, S.à r.l., Luxem-	Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Luxembourg . !	57603
bourg 57629	Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Luxembourg . !	57606
C.O.S. Enterprise Management Solutions A.G.,		57616
Grevenmacher 57636	LaSalle UK Property Company II, S.à r.l., Luxem-	
Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A.,		57645
Luxembourg 57603	LaSalle UK Property Company, S.à r.l., Luxem-	
Car Services S.A., Luxembourg 57612	bourg	57645
Carrée-Spezialist, GmbH, Echternach 57636	Life Invest S.A., Luxembourg	57622
Carrus Finances S.A.H., Luxembourg 57607		57623
Codinter S.A.H., Luxembourg 57623	Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Senninger-	
Communiqué A.G., Grevenmacher 57628		57633
Compagnie des Bois Tropicaux (C.B.T.) S.A.H.,	Mail Engineering & Technology S.A., Eischen	57630
Luxembourg 57629	Mail Engineering & Technology S.A., Eischen	57630
Conforama Luxembourg S.A., Strassen 57617	Mao Holdings S.A., Luxembourg	57646
Conforama Luxembourg S.A., Strassen 57621	MEP, S.à r.l., Luxembourg	57634
Contero, GmbH, Remich	MEP, S.à r.l., Luxembourg	57634
Corea S.A., Senningerberg 57628	Medea Engineering S.A., Luxembourg	57633
Daniska S.A.H., Luxembourg 57630	MKL Properties S.A., Luxembourg	57648
Deborah S.A.H., Luxembourg 57630	Moda Brand Holding S.A., Luxembourg	57639
Development Capital S.A., Luxembourg 57644	N.M. S.A.H., Dudelange	57638
Dionea Holding S.A 57646	New Skies Satellites Holdings (Luxembourg),	
Darsha Holding S.A.H., Luxembourg 57648	S.à r.l., Luxembourg	57642
Eowyn S.A., Luxembourg 57610	Newstar S.A., Luxembourg	57638
Euro-Gaveg, S.à r.l., Echternach 57637	Obeche S.A.H., Luxembourg	57632
Euroholding Fashion S.A., Luxembourg 57645	Oran S.A., Luxembourg	57602
Europ Continents Holding S.A., Luxembourg 57626	Oran S.A., Luxembourg	57602
European Broadcasting System S.A., Luxembourg 57631	Orchestra Holding S.A., Luxembourg	57625
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.,	Pizza Phone, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	57639
Luxembourg 57629	Pradera Management, S.à r.l., Luxembourg	57646



San Marino Gestion S.A., Luxembourg	57647	Terminal Real Estate Holdings Company, S.à r.l.,	
Sasmat Theodule SCA, Luxembourg	57624	Luxembourg	57641
Sasmat Theodule SCA, Luxembourg	57625	Third American Invest Hold Company S.A.H.,	
Securisk S.A., Senningerberg	57637	Luxembourg	5764 1
Sfay Group S.A., Luxembourg	57613	Tragelux Contructions, S.à r.l., Mamer	57626
SOTEL Société Coopérative, Société de Trans-		V2I Holding S.A., Luxembourg	5764 3
port d'Energie Electrique du Grand-Duché de		Valdi Communications, S.à r.l., Luxembourg	57621
Luxembourg, Esch-sur-Alzette	57639	Viooltje Investering S.A.H., Luxembourg	57632
Socadi S.e.n.c., Luxembourg	57638	Vittoria Timber S.A.H., Luxembourg	5763 1
Sogecore Risk Strategies S.A., Senningerberg	57623	Waterlelie S.A.H., Luxembourg	5763 1
Sogecore S.A., Senningerberg	57629	Waterway Management S.A., Luxembourg	5763 3
Soleil Finance S.A., Luxembourg	57632	Wino Holdings S.A., Luxembourg	57602
Soleil Finance S.A., Luxembourg	57632	Woodlander Project S.A., Luxembourg	57645
Suridam Holding S.A., Luxembourg	57635	Xenon Media Films S.A., Luxembourg	57646
Symphony Finance S.A., Luxembourg	57637		
Terminal Real Estate Holdings Company, S.à r.l.,			
Luxembourg	57640		

WINO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 82.431.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

(054743.3/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ORAN, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 67.787.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 24 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- M. Lars Lidgren, Administrateur A, Bredgatan 9F, SE-22221 Lund, Suède;
- M. Magnus Lidgren, Administrateur A, administrateur de sociétés, Bredgatan 9F Lund, Suède;
- M. Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 24 juin 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour ORAN, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054884.3/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

ORAN, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 67.787.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08830, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054889.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.



CAPITAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE RESULTATS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 90.710.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Signature

Administrateur

(055016.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 63.997.

In the year two thousand five, on the thirtieth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of KAUPTHING BANK LUXEM-BOURG S.A., a «société anonyme», which was incorporated pursuant to a notarial deed on 2 April 1998, published in the Mémorial C, number 483 of 1 July 1998,

registered in the Luxembourg Company Register under section B number 63.997, and having its registered office at, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, (hereafter referred to as the «Company»).

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 28 June 2004, which deed has been published in the Mémorial C, number 946 of 23 September 2004.

The Meeting is declared opened by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Ms Clare Gaughan, bank employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Olivier Gaston-Braud, bank employee, with professional address in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that: I) The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To waive the convening notices.
- 2.- To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-nine million Euro (39,000,000.-EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-four million Euro (34,000,000.- EUR) divided into three hundred forty thousand (340,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, to an amount of seventy-three million Euro (73,000,000.- EUR) divided into seven hundred thirty thousand (730,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, by the creation and issue of three hundred ninety thousand (390,000) new additional shares each with a par value of one hundred Euro (100.- EUR), with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on, against contributions in cash.
- 3.- To have these new shares subscribed by KAUPTHING BANK HF., a company governed by the laws of Iceland, established and having its registered office in Borgartun, 19, IS-105 Reykjavik (Iceland), the other existing shareholder having, to the extent necessary, waived its preferential subscription right, and to have entirely payment in cash of the par value of each such new share.
- 4.- To amend Article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase, to give it then henceforth the following wording:
- Art. 5. First paragraph. «The Company has a subscribed share capital of seventy-three million Euro (73,000,000.-EUR) divided into seven hundred thirty thousand (730,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»
- 5.- To amend the third paragraph of Article 14 of the Company's Articles of Incorporation, in so far that the annual general meeting will henceforth take place on the third Thursday in the month of March of each year at 3.00 p.m.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital of thirty-four million Euro (34,000,000.- EUR) are present or represented at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this Meeting.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:



First resolution

The entirety of the Company's subscribed share capital being represented at the Meeting, the same Meeting waives the convening notices foreseen by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-nine million Euro (39,000,000.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-four million Euro (34,000,000.- EUR) divided into three hundred forty thousand (340,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, to an amount of seventy-three million Euro (73,000,000.- EUR) divided into seven hundred thirty thousand (730,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, by the creation and issue of three hundred ninety thousand (390,000) new additional shares each with a par value of one hundred Euro (100.- EUR), each share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this Meeting.

Third resolution

The Meeting acknowledges that the other existing shareholder has, to the extent necessary, waived his preferential subscription right and resolves to accept to the subscription of all three hundred ninety thousand (390,000) new additional shares, with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, the following shareholder:

KAUPTHING BANK HF., a company governed by the laws of Iceland, established and having its registered office at Borgartun, 19, IS-105 Reykjavik (Iceland).

Subscription - Payment

There now appeared:

Mr Eggert J. Hilmarsson, Senior Bank Lawyer, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the prenamed subscriber,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 29, 2005,

which proxy, after being signed ne varietur by the all the members of the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of said subscriber to the three hundred ninety thousand (390,000) newly issued shares at the par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share and to pay up entirely in cash each newly issued share.

Furthermore the subscriber declares and all the participants in this Meeting recognize that each new share issued has been entirely paid up in cash, and that the Company has now at its free disposal the total amount of thirty-nine million Euro (39,000,000.- EUR), proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

As a result of the above mentioned capital increase, the Meeting resolves to amend Article 5, First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect this change. The Meeting resolves that Article 5, First paragraph of the Company's Articles of Incorporation shall thus forthwith read as follows:

Art. 5. First paragraph. «The Company has a subscribed share capital of seventy-three million Euro (73,000,000.-EUR) divided into seven hundred thirty thousand (730,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to the third paragraph of Article fourteen (14) of the Company's Articles of Incorporation, in so far that the annual general meeting will henceforth take place on the third Thursday in the month of March of each year at 3.00 p.m.

As a result of such change of the annual general meeting, it was resolved to give Article fourteen (14), third paragraph the following wording:

Art. 14. General Meeting of Shareholders. Third paragraph. «The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Thursday in the month of March of each year at 3.00 p.m.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately three hundred ninety-six thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de KAUPTHING BANK LUXEM-BOURG S.A., une société anonyme, constituée suivant acte notarié du 2 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 483 du 1er juillet 1998,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 63.997, et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juin 2004, dont l'acte fut publié au Mémorial C, numéro 946 du 23 septembre 2004.

L'Assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Clare Gaughan, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- De renoncer aux formalités de convocation.
- 2.- D'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de trente-neuf millions d'euros (39.000.000,-EUR) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de trente-quatre millions d'euros (34.000.000,-EUR) divisé en trois cent quarante mille (340.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) à un montant de soixante-treize millions d'euros (73.000.000,-EUR) divisé en sept cent trente mille (730.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) actions nouvelles supplémentaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.
- 3.- D'accepter la société KAUPTHING BANK HF., une société régie par les lois d'Islande, établie et ayant son siège social à Borgartun, 19, IS-105 Reykjavik (Islande), à la souscription de ces nouvelles actions, l'autre actionnaire ayant renoncé, dans la mesure nécessaire, à son droit de souscription préférentiel et de recevoir la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles par un apport en numéraire,
- 4.- De modifier l'article 5, Premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital intervenue, pour lui donner désormais la teneur suivante:
- Art. 5. Premier alinéa. «La Société a un capital souscrit de soixante treize millions d'euros (73.000.000,- EUR) représenté par sept cent trente mille (730.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»
- 5.- De modifier l'article 14, troisième alinéa des statuts de la Société, dans le sens que l'assemblée générale annuelle se tiendra dorénavant le troisième jeudi du mois de mars de chaque année à 15.00 heures.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trentequatre millions d'euros (34.000.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette Assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, la même Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, requises par la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de trente-neuf millions d'euros (39.000.000,- EUR) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de trente-quatre millions d'euros (34.000.000,- EUR) divisé en trois cent quarante mille (340.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à un montant de soixante-treize millions d'euros (73.000.000,- EUR) divisé en sept cent trente mille (730.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) actions nouvelles supplémentaires, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette Assemblée.



Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que l'autre actionnaire existant a renoncé, dans la mesure nécessaire à son droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription des trois cent quatrevingt-dix mille (390.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par l'actionnaire ci-après:

KAUPTHING BANK HF., une société régie par les lois d'Islande, établie et ayant son siège social à Borgartun 19, IS-105 Reykjavik (Islande).

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, avec adresse professionnelle au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du souscripteur, prédésigné,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juin 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susnommé les trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, et déclare libérer intégralement chaque action nouvellement émise par versement en numéraire.

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'Assemblée reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire et que la somme totale de trente-neuf millions d'euros (39.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Comme suite à l'augmentation de capital évoquée ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'Article 5, Premier alinéa des Statuts de la Société pour refléter ce changement. L'Assemblée décide que l'Article 5, Premier alinéa des Statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Premier alinéa. «La Société a un capital souscrit de soixante-treize millions d'euros (73.000.000,- EUR) représenté par sept cent trente mille (730.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14, troisième alinéa des statuts de la Société, dans le sens que l'assemblée générale annuelle se tiendra dorénavant le troisième jeudi du mois de mars de chaque année à 15.00 heures.

En conséquence de cette modification de la date de l'assemblée générale annuelle, il a été décidé de donner à l'article quatorze (14), troisième alinéa des statuts de la Société, la teneur suivante:

Art. 14. Assemblée Générales des Actionnaires. Troisième alinéa. «L'assemblée générale se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mars de chaque année à 15.00 heures.».

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à trois quatre-vingt-seize mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, C. Gaughan, O. Gaston-Braud, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2005, vol. 895, fol. 31, case 5. – Reçu 390.000 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

I.-I. Wagner.

(062574.3/239/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 63.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(062576.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.



CARRUS FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 38.552.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(055018.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

ALADINO S.A., Société Anonyme, (anc. ALADINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 65.102.

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société ALADINO HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 65.102 (la «Société»), constituée par acte notarié du 25 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 26 juillet 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 7 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1315 du 10 décembre 2003.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Carole Cois, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
- **Art. 3. Objet.** «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

- 2) Changement de la dénomination sociale de la société en ALADINO S.A. et modification afférente de l'article 1er.
- 3) Ajout d'un nouvel article 19 aux statuts.
- II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence restera annexée à l'original du présent acte pour être soumise avec celuici aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentant la totalité du capital de la Société sont présentes à l'Assemblée.
- IV.- L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont tous les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations finan-



cières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Objet. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en ALADINO S.A. En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1er. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALADINO S.A.».

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'insérer un nouvel alinéa 19 aux statuts conçu comme suit:

Art. 19. «La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Aucun autre point ne figurant pas à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant à prendre la parole, le président a clôturé l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and five, on the thirty-first of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting («the Meeting») of the shareholders of ALADINO HOLDING S.A., a «société anonyme holding», established and having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, which is entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 65.102 (the «Company»), which was incorporated by a notarial deed on 25 June 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 575 of 26 July 2001. The articles of Incorporations have been modified pursuant a private deed on 7 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1315 of 10 December 2003.

The Meeting is declared opened and is presided over by Mr Christophe Blondeau, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Carole Cois, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Frédérique Mignon, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1. Amendment the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières SOPARFI, to amend the Company's corporate object of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and to resolve that article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:
- **Art. 3.** «The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»

- 2. Amendment of the denomination of the Company into ALADINO S.A. and modification subsequent of article 1st of the Articles of Incorporation.
 - 3. Insert of a new Article 19 in the Articles of Incorporation.



- II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendancelist signed by the shareholders present; such attendance-list will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.
- III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire issued share capital of the Company, are presented at the Meeting.
- IV.- The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this meeting.

The Extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI, to amend the Company's corporate object of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and to resolve that article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 3. «The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.»

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to amend the denomination of the Company into ALADINO S.A. As a consequence, article 1st of the Articles of Incorporation has been modified as follows:

Art. 1er. «There exists a joint stock company is herewith formed under the name of ALADINO S.A.».

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to insert a new article 19 in the Articles of Incorporation as follows:

Art. 19. «The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.»

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the Meeting and these minutes were signed by the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: C. Blondeau, C. Cois, F. Mignon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 893, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2005.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(062583.3/239/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

ALADINO S.A., Société Anonyme. (anc. ALADINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 65.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-J. Wagner.

(062584.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.



EOWYN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 109.287.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu

1. La société CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ci-annexée.

2. Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

ici représenté par Monsieur Emile Dax, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ciannexée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: EOWYN S.A.
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.
 - Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.



Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf mille sept cents euros (EUR 9.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.



Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;
- b) La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101.240;
- c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1er juillet 2005, vol. 908, fol. 57, case 9. – Reçu 7.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2005.

F. Kesseler.

(062470.3/219/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

CAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 51, rue Charles Martel. R. C. Luxembourg B 32.237.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 11 octobre 2002 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs à l'exception du mandat d'administrateur de M. Van Moer arrivé à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2001.

L'assemblée décide également de reconduire le mandat du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Charles Santerre, retraité, demeurant à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
- Monsieur Jo Nagy, employé privé, né le 29 avril 1954 à Uccle, 1180 Bruxelles, demeurant à L-7418 Buschdorf, 7, An Uerbech.
 - Monsieur Thierry Matthyssens, employé privé, demeurant à L-1224 Luxembourg, 14, rue Beethoven.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054629.3/520/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



EVEREST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 94.038.

axembourg b

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 15 juin 2005

L'Assemblée a décidé de réélire INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EVEREST MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09079. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054617.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SFAY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 109.285.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.491,

ici représentée par son administrateur-délégué:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SFAY GROUP S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.



D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante

- **Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.
- Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguér ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

- Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

- Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.
- **Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.
 - 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2010.
- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.
 - 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1er juillet 2005, vol. 360, fol. 4, case 5. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 juillet 2005.

H. Beck.

(062467.3/201/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

KEY ENTERPRISE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8340 Olm, 89, boulevard Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 28.163.

Notre nouvelle adresse du siège social est sise dès à présent, à 89, boulevard Robert Schuman à L-8340 Olm.

A rayer: l'ancienne adresse (18, rue F.D. Roosevelt à L-8344 Olm).

L'adresse postale reste inchangée (BP 1434 à L-1014 Luxembourg).

Le 20 juin 2005.

KEY ENTERPRISE, S.à r.l.

A. Moghaddam

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09391. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054619.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

HORIZON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 75.080.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 6 juin 2005 que:

L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2006:

- les sociétés MAJENTEL S.A., (n° R.C. B 77.599) et CLEVERDAN S.A., (n° R.C. B 77.594), ayant leur siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Monsieur Jean Gabriel, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1967 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2006:

- La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., (n° R.C. B 67.501) ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054631.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

HORIZON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 75.080.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature

Mandataire

(054634.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



CONFORAMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.369.

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONFORAMA LUXEM-BOURG S.A., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 296, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.369, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 476 du 22 novembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger, en date du 24 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 505 du 6 décembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine L'Hote-Tissier, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Dominique Farys, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Stéphanie Anen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Conversion du capital social, avec effet au 4 mars 2002, de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et fixation du capital social à quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros cinquante cents (4.957.870,50 EUR).
- 2) Augmentation du capital social, avec effet au 4 mars 2002, à concurrence d'un montant de quarante-deux mille cent vingt-neuf euros cinquante cents (42.129,50 EUR) pour le porter du montant de quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros cinquante cents (4.957.870,50 EUR) à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), moyennant incorporation au capital social d'un montant à due concurrence à prélever sur la réserve légale, sans création d'actions nouvelles.
 - 3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
 - 4) Modification du deuxième tiret de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «- l'achat, l'importation, l'exportation, le dépôt et la vente au détail, en gros, demis-gros, et le libre service de tous produits manufacturés s'y rapportant, tel que des articles d'électroménager, téléviseur, hifi, téléphone, micro-informatique et photographique.»
 - 5) Refonte complète des statuts de la société.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les deux cent mille (200.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV.- Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
 - V.- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social, avec effet au 4 mars 2002, de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de fixer le capital social à quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros cinquante cents (4.957.870,50 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, avec effet au 4 mars 2002, à concurrence d'un montant de quarantedeux mille cent vingt-neuf euros cinquante cents (42.129,50 EUR) pour le porter du montant de quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix euros cinquante cents (4.957.870,50 EUR) à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), moyennant incorporation au capital social d'un montant à due concurrence à prélever sur la réserve légale, sans création d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence de la réserve légale à concurrence d'un montant de quarante-deux mille cent vingt-neuf euros cinquante cents (42.129,50 EUR) a été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément, moyennant production d'un bilan arrêté au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1er alinéa. «Le capital social de la société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.»



Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième tiret de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. 2º tiret. «- l'achat, l'importation, l'exportation, le dépôt et la vente au détail, en gros, demis-gros, et le libre service de tous produits manufacturés s'y rapportant, tel que des articles d'électroménager, téléviseur, hifi, téléphone, micro-informatique et photographique.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter aux besoins actuels de la société et de leur donner la teneur suivante:

«I. - Forme, dénomination, siège social, durée

- **Art. 1**er. **Forme, dénomination.** Il est formé une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de CONFORAMA LUXEMBOURG S.A.
- Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la société.

Lorsque le conseil d'administration de la société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet:

- l'implantation et l'exploitation de magasins à rayon multiples et de supermarchés pour la vente de tous biens d'équipements concernant l'habitation, tant pour les éléments intérieurs que pour les éléments extérieurs, le bricolage, les loisirs et le camping,
- l'achat, l'importation, l'exportation, le dépôt et la vente au détail, en gros, demi-gros, et le libre service de tous produits manufacturés s'y rapportant, tel que des articles d'électroménager, téléviseur, hifi, téléphone, micro-informatique et photographique,
- la donation et la prise à bail de concessions particulières, les prestations de services, la location de matériel, de locaux et de personnel,
- la création, l'achat, l'exploitation sous toutes formes, notamment par voie de prise en gérance ou de mise en gérance de tous fonds de commerce s'y rapportant, tant au siège social que dans tous autres lieux, ainsi que dans tous dépôts et succursales,
- et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association, participation ou sociétés avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

La société peut également effectuer des prises de participations, sous quelque forme que se soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

II. - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) représenté par deux cent mille actions (200.000) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, libérées intégralement.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société statuant comme en matière de modification des statuts.

Le transfert des actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet. La société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la société.

III. - Administration de la société

Art. 6. Administration de la société. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres qui ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.



Les administrateurs sont élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société. Les actionnaires déterminent également le nombre d'administrateurs de la société, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société.

En cas de vacances d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société.

Art. 7. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration de la société peut nommer un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil d'administration doit se réunir à chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de l'urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

- Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration de la société. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et qui sont pris dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales ou par les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la société. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.
- Art. 9. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguér tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaire ou non.

- Art. 10. Engagement de la société. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et de mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.
- Art. 11. Action en justice. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ses fins.

IV. - Surveillance

Art. 12. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Le commissaire aux comptes ou le réviseur d'entreprise sont élus par l'assemblée générale des actionnaires de la société pour une durée qui n'excédera pas 6 ans et ils sont rééligibles.

L'assemblée générale détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions.

V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale. L'assemblée générale des actionnaires de la société a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.



L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Strassen au siège social de la société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 20 du mois de juin de chaque année. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 14. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux publiés à Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par courrier électronique, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

VI. - Année sociale, affectation des bénéfices

- Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 16. Affectation des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des statuts. Il devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aurait été entamé.

L'assemblée générale des actionnaires de la société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la société.

VII. - Dissolution, liquidation

Art. 17. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VIII. - Disposition générale

Art. 18. Droit applicable. Pour tous les points qui ne sont pas régis expressément par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 2.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. L'Hote-Tissier, D. Farys, S. Anen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, vol. 148S, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

P. Frieders.

(062598.3/212/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

CONFORAMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

P. Frieders.

(062599.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

BRILLANT-EXPRESS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8340 Olm, 89, boulevard Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 31.468.

La nouvelle adresse de notre siège social est sise à 89, boulevard Robert Schuman à L-8340 Olm, avec effet immédiat. L'ancienne adresse (18, rue F.D. Roosevelt à L-8343 Olm) est à rayer.

L'adresse postale (BP 1434 à L-1014 Luxembourg) demeure inchangée.

Le 20 juin 2005.

BRILLANT-EXPRESS, S.à r.l.

A. Moghaddam

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09390. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054621.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VALDI COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.430.

Extrait des Résolutions datées du 4 mai 2005

L'associé unique de VALDI COMMUNICATIONS, S.à r.l. («la société»), a décidé ce qui suit, les Résolutions prenant effet au 4 mai 2005:

- d'accepter la démission de Monsieur Colm Smith, résidant à Roodt, Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société avec effet à la date effective des Résolutions;
 - de ratifier la démission de Monsieur Dennis Bosje, comme gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2000;
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme gérant de classe A de la Société pour une durée illimitée, son mandat prenant effet à la date effective des Résolutions;
- de transférer le siège social de la Société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance est désormais constitué comme suit:

- Monsieur Thomas Van Rijckevorsel;
- Monsieur Samuel R. Falconello JR;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054639.3/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 100.963.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie au siège social de la société en date du 1^{er} juin 2005, a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Fabio Paganetti, économiste, domicilié professionnellement à Viale Carlo Cattaneo 21, 6900 Lugano, Suisse, portant le nombre des administrateurs à cinq. Son mandat s'achèvera l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A.

M. Koeune

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01857. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054622.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LIFE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 106.185.

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, (ci-après dénommée «le comparant»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LIFE INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106.185, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 février 2005, non encore publié au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 1^{er} juin 2005; l'original du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, intégralement libérées
- II.- Qu'en vertu de l'article trois des statuts, le capital autorisé pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- III.- Qu'en vertu du même article trois des statuts de la Société, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article trois de manière à refléter l'augmentation de capital.
- IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 1er juin 2005, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de sept cent soixante-neuf mille euros (EUR 769.000,-), en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) par la création et l'émission de sept mille six cent quatre-vingt-dix (7.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article trois des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté à la souscription de la totalité des sept mille six cent quatre-vingt-dix (7.690) actions nouvelles la société anonyme VALON S.A., ayant son siège à Luxembourg, 283, route d'Arlon.
- VI.- Que les sept mille six cent quatre-vingt-dix (7.690) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur susnommé, et libérées intégralement par des versements en numéraire.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

- VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1er de l'article trois (3) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:
- Art. 3. Premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), divisé en huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de neuf mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2005, vol. 893, fol. 95, case 8. – Reçu 769.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(062594.3/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

LIFE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 106.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(062595.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

CODINTER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 15.317.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 253 du 3 novembre 1977, acte modificatif reçu par le même notaire, en date du 29 octobre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 6 du 9 janvier 1980.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

CODINTER, Société Anonyme Holding

Signature

(054635.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SOGECORE RISK STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 67.115.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054674.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

CONTERO, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare. H. R. Luxemburg B 72.112.

Gesellschafterbeschluss vom 29. Dezember 2004

Erster und einziger Beschluß

Der alleinige Gesellschafter, Herr Rubin Luis Angel Contero, beschliesst die Abwahl des Geschäftsführers, Herrn Marko Michler, wohnhaft in D-29559 Wrestedt, 23, Fischteichsfeld, geboren am 27. Februar 1967 in D-02943 Weißwasser.

R.L.A. Contero.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(05464.3/745/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



BENIEL, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo. R. C. Luxembourg B 41.804.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 31 du 22 janvier 1993. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 26 septembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 227 du 9 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

BENIEL, Société Anonyme

Signature

(054637.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SASMAT THEODULE SCA, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 107.215.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par action SASMAT THEODULE SCA, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 21 mars 2005, en cours de publication au Mémorial, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 107.215.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elise Lethuillier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Augmentation du capital à raison de cinquante millions trois cent soixante dix mille cinq cents euros (50.370.500,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinquante millions et quatre cent un mille cinq cents euros (50.401.500,- EUR) par l'émission de cinq cent trois mille sept cent cinq (503.705) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2. Souscription de cinq cent trois mille sept cent cinq (503.705) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par Monsieur Michel Marchais et libération entière des cinq cent trois mille sept cent cinq (503.705) actions nouvelles par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par Monsieur Michel Marchais envers la société d'un montant de cinquante millions trois cent soixante dix mille cinq cents euros (50.370.500,- EUR).
 - 3. Modification afférente de l'article 5 alinéa 1er des statuts.
 - 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de cinquante millions trois cent soixante dix mille cinq cents euros (50.370.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinquante millions et quatre cent un mille cinq cents euros (50.401.500,- EUR) par l'émission de cinq cent trois mille sept cent cinq (503.705) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:



- Monsieur Michel Marchais, président de société, demeurant à Ch-1971 Grimisuat/Valais (Suisse), ici représenté par Monsieur Reinald Loutsch, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2005 ci-devant mentionnée,

lequel déclare souscrire cinq cent trois mille sept cent cinq (503.705) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue à l'encontre de la société, d'un montant de cinquante millions trois cent soixante dix mille cinq cents euros (50.370.500,- EUR).

La prédite procuration restera, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par HRT REVISION, S.àr.l. (R.C.S. Luxembourg B 51.238), ayant son siège social à L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri, en date du 24 juin 2005, qui conclut comme suit:

«Conclusion

- 1. L'apport est décrit de façon claire et précise;
- 2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
- 3. la créance de EUR 50.370.620,- est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour libérer l'augmentation de capital prévue de EUR 50.370.500,- de SASMAT THEODULE SCA.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 l'alinéa 1 er des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1**er. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante millions et quatre cent un mille cinq cents euros (50.401.500,- EUR) divisé en cinq cent quatre mille quinze (504.015) Actions qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et une (1) Action Ordinaire qui doit être détenue par l'associé-commandité, chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et chaque action étant entièrement libérée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ cinq cent dix mille euros (510.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: R. Loutsch, E. Lethuillier, S. Dodo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2005, vol. 24CS, fol. 80, case 10. – Reçu 503.705 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

G. Lecuit.

(062605.3/220/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

SASMAT THEODULE SCA, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 107.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

G. Lecuit.

(062606.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

ORCHESTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J. -P. Beicht. R. C. Luxembourg B 85.447.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signatures.

(054678.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo. R. C. Luxembourg B 16.913.

Société constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE D'EQUIPE-MENT POUR L'AFRIQUE (S.E.A.) suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 251 du 29 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en SOCIETE D'EQUI-PEMENT GENERAL (S.E.G.), suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 39 du 16 février 1987. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 107 du 6 mars 1991. Ensuite, les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en EUROP CONTINENTS HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 422 du 29 août 1996. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 821 du 28 septembre 2001.

Le capital social de la société a été libéré par voie d'apport de l'universalité des biens actifs et passifs de la SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE, société anonyme, dont le siège social était précédemment à Libreville (République Gabonaise) et inscrite au Registre de Commerce de cette ville sous le N° 29B, elle-même issue de la fusion, en 1953, de la société anonyme LE MATERIEL COLONIAL avec la société anonyme dénommée SOCIETE D'ENTREPRISES AFRICAINES, cette dernière ayant été créée à Paris le 15 décembre 1921 et ayant transféré son siège social à Libreville (République Gabonaise) en mai 1946.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme

Signature

(054640.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

TRAGELUX CONTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 26, rue Baerendall. R. C. Luxembourg B 109.297.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le six juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Nico Haas, ingénieur-technicien, né à Luxembourg le 6 avril 1961, demeurant à L-8212 Mamer, 26, rue Baerendall.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre Ier. Raison sociale, objet, siège, durée

- Art. 1er. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de construction, à savoir routes et voiries, terrassements, pavages, objets de génie civil et immeubles, l'entreprise générale et la promotion immobilière.

Elle peut faire l'achat et la vente, la prise à bail et la mise en location de machines, d'engins et de matériel généralement quelconque d'entreprises et de génie civil.

Elle a également comme objet le transport international et national de marchandises par route, rail, eau et par air ainsi que toutes activités de stockage et d'affrètement liées à cette activité de transport, ainsi que toute logistique dans le domaine du transport.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

- Art. 3. La société prend la dénomination de TRAGELUX CONSTRUCTIONS, S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.
- Art. 5. La durée de la société est illimitée.



Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social
 - Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

- Art. 16. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.



S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

- **Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Nico Haas, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Nico Haas, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte. Signé: N. Haas, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 juillet 2005, vol. 433, fol. 21, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 juillet 2005.

A. Weber.

(062688.3/236/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

COMMUNIQUE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R. C. Luxembourg B 88.771.

Constituée par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 août 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1500 du 17 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour COMMUNIQUE A.G.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(054668.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

COREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 73.320.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054679.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



EUROPEAN MARKETING GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 16.575.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 4 mai 2005 au siège social

Le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane Gillisjans, demeurant à 1490 Court-Saint-Etienne (Belgique), rue de la Chapelle aux Sabots, 15, vient à expiration à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée, à l'unanimité, décide de le renouveler pour un terme de six ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054641.3/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 31.141.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2004 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société anonyme holding

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054644.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SOGECORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 70.899.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054681.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

BUREAU D'ARCHITECTURE CAVALLINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1539 Luxembourg, 4, rue des Franciscaines.

R. C. Luxembourg B 76.141.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 718 du 3 octobre 2000, modifiée par acte sous seing privé en date du 15 juin 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 19 du 4 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BUREAU D'ARCHITECTURE CAVALLINI, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(054680.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



DEBORAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 47.748.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2004 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

DEBORAH, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054646.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

DANISKA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo. R. C. Luxembourg B 42.679.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2004 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

DANISKA, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054649.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MAIL ENGINEERING & TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, cité Bettenwies.

R. C. Luxembourg B 69.698.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour la société

T. Brutman

Conseiller économique

(054708.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MAIL ENGINEERING & TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, cité Bettenwies.

R. C. Luxembourg B 69.698.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour la société

T. Brutman

Conseiller économique

(054707.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



WATERLELIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.496.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2004 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Nico Becker et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

WATERLELIE, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054651.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VITTORIA TIMBER, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 46.748.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2004 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

VITTORIA TIMBER, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054652.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 66.759.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société du 31 mai 2005

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 31 mai 2005:

- qu'ont été nommés administrateurs de la société:
- 1. M. Juergen von Schwerin, né le 22 décembre 1956 à Kassel (Allemagne), demeurant à Almeida Weg 21, D-82319 Starnberg (Allemagne);
- 2. M. Markus Tellenbach, né le 1^{er} octobre 1960 à Zurich (Suisse), demeurant à Grafton, East Road St. Georges' Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0LE, (Royaume-Uni);
- 3. M. Klaus Frederiksen, né le 21 octobre 1953 à Ejby (Danemark), demeurant à Ankerhusvej 61, DK-2680 Solrod Strand (Danemark);

pour un terme expirant à l'assemblée générale des actionnaires de la société appelée pour approuver les comptes de la société au 31 décembre 2004;

- que la COMPAGNIE DE REVISION, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour un terme expirant à l'assemblée générale des actionnaires de la société appelée pour approuver les comptes de la société au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054715.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



OBECHE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 47.475.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2004 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, Guy Schosseler et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

OBECHE, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054653.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 31.153.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2004 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2005.

Pour extrait conforme

VIOOLTJE INVESTERING, Société anonyme holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054654.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SOLEIL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 57.732.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(054723.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SOLEIL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 57.732.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(054717.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



WATERWAY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 92.567.

Décisions prises par le Conseil d'administration

Suite aux résolutions six et sept, prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 février 2005, le Conseil d'administration nomme comme administrateurs-délégués de la société:

- M. Ulrich F. Baur, résident au 33, Felsenrainstrasse, CH-8832 Wollerau,
- M. Pierre Tholl, résidant professionnellement au 1, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Le mandat de ces administrateurs-délégués prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

P. Tholl

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09456. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054655.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MAGIC PRODUCTION GROUP (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 81.825.

RECTIFICATIF

Extrait

Sur l'extrait enregistré à Luxembourg le 28 avril 2005 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 2 mai 2005 sous le numéro L050034982.5:

- la date du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg est au 27 janvier 2005 et non au 19 janvier 2005.

Par conséquent:

- la date de reconduction du mandat des administrateurs est au 27 janvier 2005;
- la date d'élection du nouvel administrateur est au 27 janvier 2005;
- la date de reconduction du mandat du commissaire aux comptes est au 27 janvier 2005.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054659.3/304/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MEDEA ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht. R. C. Luxembourg B 93.629.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 juin 2005

- * L'Assemblée a accepté la démission d'un Administrateur Monsieur Marc Van Hoek et du Commissaire aux Comptes LUXFIDUCIA, S.à r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- * L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en appelant Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
- * L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire en appelant AS-SOCIATED ADVISORS FIDUCIARY, S.à r.l., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
- * L'Assemblée a décidé de transférer l'adresse du siège social de la société de son adresse 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg vers le 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054684.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



MEP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix. R. C. Luxembourg B 107.163.

EXTRAIT

Il résulte de conventions de transfert de parts sociales prenant effet au 17 juin 2005 que:

- PERMIRA EUROPE III L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 124 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 160;
- PERMIRA EUROPE III L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 51 parts sociales de la Société PERMIRA EUROPE II L.P.1, précitée;
- PERMIRA EUROPE III L.P.2, précitée, a transféré 272 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 161;
- PERMIRA EUROPE III L.P.2, précitée, a transféré 12 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II C.V.3, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165906;
- PERMIRA EUROPE III L.P.2, précitée, a transféré 17 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II C.V.4, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165907;
- PERMIRA EUROPE III L.P.2, précitée, a transféré 7 parts sociales de la Société à SCHRODER VENTURES INVEST-MENTS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 32621;
- PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 3 parts sociales de la Société à SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, précitée:
- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 9 parts sociales de la Société à SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, précitée;
- PERMIRA EUROPE III GmbH & CO KG, ayant son siège social à 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, a transféré 5 parts sociales de la Société à PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 32620.

Il en résulte, qu'à compter du 17 juin 2005, le capital de la Société est réparti comme suit:

- PERMIRA EUROPE II L.P.1	. 175 parts sociales
- PERMIRA EUROPE II L.P.2.	. 272 parts sociales
- PERMIRA EUROPE II C.V.3	. 12 parts sociales
- PERMIRA EUROPE II C.V.4	. 17 parts sociales
- PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME	. 5 parts sociales
- SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED	. 19 parts sociales
Total	. 500 parts sociales
S. Michel	

5. Miche

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08686. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054656.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MEP, S.à r.l., Société à responsabilité limtée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix. R. C. Luxembourg B 107.163.

EXTRAIT

Il résulte de conventions de transfert de parts sociales prenant effet au 19 juin 2005 que:

- PERMIRA EUROPE II L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 160, a transféré 46 parts sociales de la Société à PAI EUROPE IV B6 FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PERMIRA EUROPE II L.P.1, précitée, a transféré 41 parts sociales de la Société à PAI EUROPE IV C FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PERMIRA EUROPE II L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 161, a transféré 112 parts sociales de la Société à PAI EUROPE IV B FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PERMIRA EUROPE II L.P.2, précitée, a transféré 2 parts sociales de la Société à PAI EUROPE IV B5 FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;



- PERMIRA EUROPE II L.P.2, précitée, a transféré 1 part sociale de la Société à PAI EUROPE IV B7 FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PERMIRA EUROPE II L.P.2, précitée, a transféré 21 parts sociales de la Société à PAI EUROPE IV C2 FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- PERMIRA EUROPE II C.V.3, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165906, a transféré 5 parts sociales de la Société à PAI EUROPE IV D FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
 - PERMIRA EUROPE II C.V.3, précitée, a transféré 1 part sociale de la Société à PAI EUROPE IV B7 FCPR, précitée;
- PERMIRA EUROPE II C.V.4, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165907, a transféré 8 parts sociales de la Société à PAI EUROPE IV D FCPR, précitée;
- PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 32620, a transféré 4 parts sociales de la Société à PAI EUROPE IV D2 FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France;
- SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 32621, a transféré 9 parts sociales de la Société à PAI EUROPE IV B6 FCPR, précitée.

Il en résulte, qu'à compter du 19 juin 2005, le capital de la Société est réparti comme suit:

- PERMIRA EUROPE II L.P.1	88 parts sociales
- PERMIRA EUROPE II L.P.2	136 parts sociales
- PERMIRA EUROPE II C.V.3	6 parts sociales
- PERMIRA EUROPE II C.V.4.	9 parts sociales
- PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME	 part sociale
- SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED	10 parts sociales
- PAI EUROPE IV B FCPR	112 parts sociales
- PAI EUROPE IV B5 FCPR	2 parts sociales
- PAI EUROPE IV B6 FCPR	55 parts sociales
- PAI EUROPE IV B7 FCPR	2 parts sociales
- PAI EUROPE IV C FCPR	41 parts sociales
- PAI EUROPE IV C2 FCPR	21 parts sociales
- PAI EUROPE IV D FCPR	13 parts sociales
- PAI EUROPE IV D2 FCPR	4 parts sociales
Total	500 parts sociales
C M()	

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08688. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054657.3//55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SURIDAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 47.290.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 21 juin 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle que:

les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- M. Paul Mousel, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,
- M. Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
- M. Philippe Dupont, né le 8 janvier 1961 à Luxembourg, maître en droit, demeurant à Luxembourg. la personne suivante est nommée Commissaire aux comptes:
- M. Claude Kremer né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour SURIDAM HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054712.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



ISODON HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.702.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2005

a été nommé gérant unique Monsieur Denis N. Sizonets, commerçant, né le 2 mars 1982 à Kherson, détenteur du passeport néerlandais N° NF2670658 et demeurant De Muggenwaard 417, NL-6988 BX Lathum, Pays-Bas à effet rétroactif du 1er juin 2005 en remplaçant Albertus P.M. Brouwer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 juin 2005.

ISODON HOLDING, S.à r.l.

D.N. Sizonets

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054671.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

CARREE-SPEZIALIST, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 61.208.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08843, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour la société CARREE-SPEZIALIST, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(054673.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

HONG-PHUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 225, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 74.035.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08845, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour la société HONG-PHUC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(054675.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

C.O.S. ENTERPRISE MANAGEMENT SOLUTIONS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R. C. Luxembourg B 84.704.

Constituée par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 novembre 2001, acte publié au Mémorial C numéro 446 du 20 mars 2002, modifié par-devant le même notaire en date du 11 février 2003, acte publié au Mémorial C numéro 271 du 13 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour C.O.S. ENTERPRISE MANAGEMENT SOLUTIONS A.G.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(054683.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



EURO-GAVEG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 92.261.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08844, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour la société EURO-GAVEG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(054677.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

GIPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 12.037.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2005

Première résolution

Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises:

Dans le cadre de la politique du Groupe, l'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer la société DELOITTE en tant que Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée nomme à l'unanimité le Réviseur d'Entreprises MAZARS à Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054682.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SECURISK, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 57.005.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2005

Quatrième Résolution: Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises

Dans le cadre de la politique du Groupe, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat de la société DELOITTE en tant que Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée nomme à l'unanimité le Réviseur d'Entreprises MAZARS à Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054685.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SYMPHONY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht. R. C. Luxembourg B 86.043.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signatures.

(054686.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



NEWSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 80.120.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signatures.

(054687.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

I.R.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 3, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 90.045.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juin 2005, réf. DSO-BF00373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(054691.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SOCADI S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08283, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054692.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

N.M. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3541 Dudelange, 73, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 44.018.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juin 2005, réf. DSO-BF00368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(054693.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ARCELOR FINANCE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 13.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054694.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



SOTEL SOCIETE COOPERATIVE, SOCIETE DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Société coopérative.

Siège social: L-4321 Esch-sur-Alzette, 4, route de Soleuvre.

R. C. Luxembourg B 942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2004, réf. LSO-BF08284, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054695.3/571/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

PIZZA PHONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4349 Esch-sur-Alzette, 23, rue Jos Wester.

R. C. Luxembourg B 62.628.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054697.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 40.556.

En date du 17 juin 2005, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 18, rue de l'Eau, à L-1449 Luxembourg au 1, allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

INTERSTYLE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054700.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MODA BRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.431.

En date du 17 juin 2005, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 18, rue de l'Eau, à L-1449 Luxembourg au 1, allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

MODA BRAND HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054701.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

FONTAINE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 37, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 93.150.

En vertu d'une cession sous seing privé, en date du 19 mai 2005, 245 parts sociales détenues par Monsieur René Kinnen ont été cédées à Monsieur Serge Muller.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054709.3/263/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.514.

In the year two thousand and five, on the eleventh of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ALBORG PLC, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, here represented by Ms. Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.514), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean Seckler residing in Junglinster on the 17th of July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1437, on the 4th of October 2002. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 25th of February 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner having reviewed the interim financial statements of the Company decides to reduce the subscribed share capital of the Company from seven hundred thirty-two million nine hundred twenty-eight thousand five hundred Swedish Kronor (SEK 732,928,500.-) to seven hundred nine million nine hundred twenty-eight thousand five hundred Swedish Kronor (SEK 709,928,500.-) by cancellation of ninety-two thousand (92,000) shares held by the sole partner. The sole partner acknowledges and confirms the availability of the capital to proceed with such a reduction.

For information, the reduction of twenty-three million Swedish Kronor (SEK 23,000,000.-) is valuated at EUR 2,499,864 at the current European Central Bank currency rate fixed at 9.20'05 Swedish Kronor against one euro (EUR 1.-).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at seven hundred nine million nine hundred twenty-eight thousand five hundred Swedish Kronor (SEK 709,928,500.-) represented by two million eight hundred thirty-nine thousand seven hundred and fourteen (2,839,714) shares of a par value of two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 250.-) each.»

Third resolution

The sole partner decides to confer all powers to the Company's board of managers to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares, including, for example, effectuating payment to the sole partner.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

ALBORG PLC, une société constituée et existant selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Mademoiselle Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé;

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.514), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1437 du 4 octobre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique ayant revu les comptes intermédiaires de la Société décide de réduire le capital social de la Société de sept cent trente-deux millions neuf cent vingt-huit mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 732.928.500,-) à sept cent neuf millions neuf cent vingt-huit mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 709.928.500,-) par l'annulation de quatre-vingt-douze mille (92.000) parts sociales détenues par l'associé unique. L'associé unique constate et confirme la disponibilité du capital afin de procéder à cette réduction.

Pour information, la réduction de vingt-trois millions de couronnes suédoises (SEK 23.000.000,-) est évaluée à EUR 2.499.864,- au taux de change pratiqué par la Banque Centrale Européenne, actuellement fixé à 9,2005 couronnes suédoises pour un euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent neuf millions neuf cent vingt-huit mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 709.928.500,-) représentée par deux millions huit cent trente-neuf mille sept cent quatorze (2.839.714) parts sociales, de deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 250,-) chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir au conseil de gérance aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales telle que, par exemple, effectuer le paiement à l'associé unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kalathas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, vol. 148S, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

J. Elvinger.

(055109.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

TERMINAL REAL ESTATE HOLDINGS COMPANY, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.514.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

J. Elvinger

Notaire

(055110.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.455.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié au 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054706.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.096.

In the year two thousand and five, on the 13th of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

NEW SKIES SATELLITES INTERMEDIATE HOLDINGS Ltd., a limited company existing under the laws of the Bermuda Islands, having its registered office c/o Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179 Hamilton, HM EX, Bermuda (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam, on May 13, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current value of five hundred forty thousand seven hundred fifty US dollars (USD 540,750) up to five hundred sixty thousand four hundred fifty-five US dollars (USD 560,455) through the issuance of five hundred sixty-three (563) new shares of the Company having a par value of thirty-five US dollars (USD 35) each.

All of the five hundred sixty-three (563) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of nineteen thousand seven hundred thirty-eight US dollars and seventy-three cents (USD 19,738.73), which is allocated as follows:

- nineteen thousand seven hundred five US dollars (USD 19,705) are allocated to the share capital;
- thirty-three US dollars and seventy-three cents (USD 33.73) are allocated to the share premium.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of one thousand (1,000) shares in NEW SKIES HOLDINGS IRELAND, an unlimited company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office Kingston House, 64 Patrick Street, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland (hereinafter, the «Contribution»).

The evidence of the existence and of the total value of the Contribution, i.e. nineteen thousand seven hundred thirty-eight US dollars and seventy-three cents (USD 19,738.73), has been produced to the undersigned notary, including, i.a., valuations reports executed by the Sole Shareholder and the Company, which conclusion is as follows: «As of May 13, 2005 and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Contribution is estimated to have a total value of nineteen thousand seven hundred thirty-eight US dollars and seventy-three cents (USD 19,738.73).»

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article six first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred sixty thousand four hundred fifty-five US dollars (USD 560,455), represented by sixteen thousand thirteen (16,013) shares having a par value of thirty-five US dollars (USD 35) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand Euro (EUR 3,000).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

NEW SKIES SATELLITES INTERMEDIATE HOLDINGS Ltd., une limited company soumise au droit des îles Bermudes, ayant son siège social c/o Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, PO Box HM 1179 Hamilton, HM EX, Bermuda, (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à Amsterdam, le 13 mai 2005.



La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias, L-1717 Luxembourg, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est pendante.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de cinq cents quarante mille sept cents cinquante dollars US (USD 540.750) à un montant de cinq cents soixante mille quatre cents cinquante-cinq dollars US (USD 560.455) par l'émission de cinq cents soixante-trois (563) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de trente-cinq dollars US (USD 35) chacune.

L'intégralité des cinq cents soixante-trois (563) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associée Unique pour un montant total de dix-neuf mille sept cents trente-huit dollars US et soixante-treize cents (USD 19.738,73), lequel montant a été affecté comme suit:

- dix-neuf mille sept cents cinq dollars US (USD 19.705) ont été affectés au capital social;
- trente-trois dollars US et soixante-treize cents vingt dollars US (USD 33.73) ont été affectés au compte prime d'émission.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué de mille (1.000) actions de NEW SKIES HOLDINGS IRELAND, une unlimited company constituée et régie selon le droit irlandais, ayant son siège social Kingston House, 64 Patrick Street, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Irlande (ci-après, l'«Apport»).

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'Apport, c'est-à-dire dix-neuf mille sept cents trente-huit dollars US et soixante-treize cents (USD 19.738,73), a été soumise au notaire soussigné, en ce compris les rapports d'évaluation signés par l'Associée Unique et la Société, dont la conclusion est la suivante: «En date du 13 mai 2005 et eu égard aux conditions de marché et autres éléments courant à la date de ce rapport d'évaluation, l'Apport est estimé à une valeur de dix-neuf mille sept cents trente-huit dollars US et soixante-treize cents (USD 19.738,73).»

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article six paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cents soixante mille quatre cents cinquante-cinq dollars US (USD 560.455), représentée par seize mille treize (16.013) parts sociales d'une valeur de trente-cinq dollars US (USD 35) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 1485, fol. 53, case 6. – Reçu 156,22 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

J. Elvinger.

(055113.3/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

V2I HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 65.378.

En date du 17 juin 2005, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 18, rue de l'Eau, à L-1449 Luxembourg au 1, allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

V2I HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054704.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



BESCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 63.341.

Le 21 mars 2005 à 14 heures au siège de la société, rue de la Chapelle 14 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, sont réunis en Assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société pour délibérer sur les points de la convocation du 3 mars 2005, à savoir:

- 1. Nomination et démission d'administrateur.
- 2. Nomination et démission du commissaire aux comptes.
- 3. Divers.

Sont présents:

- Monsieur Luc Hasaers, Lange Herentalsestraat 12, Anvers, Belgique, 115 actions;
- La société CAREHO S.A., représentée par Monsieur Luc Hasaers, Lange Herentalsestraat 12, Anvers, Belgique, 750 actions;
 - Monsieur Petrus Scheepers, représenté par Madame Joke Van Esch, 135 actions.

Toutes les actions étant représentées, l'Assemblée est constituée régulièrement et est déclarée ouverte à 14 heures. Monsieur Luc Hasaers est nommé comme Président et Madame Joke Van Esch comme secrétaire.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

Les actionnaires présents déclarent avoir dûment pris connaissance de l'ordre du jour, et ils ont délibéré comme suit:

1. Démission et nomination d'administrateur:

Avec unanimité des voix, Madame Marie-Jeanne De Blander est démissionnée comme administrateur.

L'Assemblée générale décide avec unanimité de remplacer Madame De Blander comme administrateur par Monsieur Luc Hasaers, Lange Herentalsestraat 12, Anvers, Belgique, qui accepte son mandat.

En même temps, l'Assemblée générale décide que Monsieur Hasaers exercera la fonction d'administrateur délégué, ce qui est expressément accepté par Monsieur Hasaers.

L'Assemblée générale décide avec unanimité des votes de démissionner Madame Liliane Beliavsky et de la remplacer par la société CAREHO S.A.

La société, étant représentée par Monsieur Luc Hasaers, accepte expressément le mandat.

Dès lors, l'Assemblée constate que le nouveau conseil d'administration est composé comme suit:

- Administrateur délégué: Monsieur Luc Hasaers;
- Administrateur: CAREHO S.A.;
- Administrateur: Madame Joke Van Esch.
- 2. Nomination et démission du commissaire aux comptes:

L'Assemblée décide avec unanimité des voix de démissionner le commissaire aux comptes actuel, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à 1471 Luxembourg, 257, route d'Esch. Comme nouveau commissaire aux comptes est nommée: Madame Braem Véronique, Verdurmenstraat 32/4, Sint-Niklaas, Belgique.

3. Divers:

Le Président demande, sans réactions quelconques des actionnaires présents, s'il y avait encore des points à discuter. Ceci étant le cas, le Président déclare l'Assemblée clôturée à 14h45.

Pour S.A. CAREHO / J. Van Esch

- / L. Hasaers / -

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF05017. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055153.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

DEVELOPMENT CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 78.151.

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire de la société DEVELOPMENT CAPITAL S.A., qui s'est tenue le 6 juin 2005, les actionnaires ont accepté la démission de M. Arnaldo Lanteri de ses fonctions au sein du conseil d'administration.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 6 juin 2005, M. Yves Deschenaux, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent administratif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054753.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.



EUROHOLDING FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 42.772.

En date du 17 juin 2005, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 18, rue de l'eau, à L-1449 Luxembourg au 1, allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

EUROHOLDING FASHION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054705.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LaSalle UK PROPERTY COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 470.280,-.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 100.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(054710.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

LaSalle UK PROPERTY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: GBP 387.820.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 95.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09089, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(054711.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 62.226.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 2005

- les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 31 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer et de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echtemach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.
- le mandat de commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est reconduit pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour WOODLANDER PROJECT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054773.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.



EVEREST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09082, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

EVEREST MANAGEMENT S.A.

Signature

(054713.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

DIONEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 81.664.

Le Contrat de Domiciliation, conclu en date du 27 mars 2001, entre la Société Anonyme Holding DIONEA HOL-DING S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résilié avec effet au 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054714.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

XENON MEDIA FILMS, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 50.697.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054716.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.910.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(054719.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 29.745.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

(054745.3/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



BEAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 54.632.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054733.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

BEAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 54.632.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054738.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

BEAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 54.632.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054739.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SAN MARINO GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 28.537.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 22 juin 2005 à 16 heures

Cinquième résolution

«L'Assemblée prend note de la démission de M. Andrea Ragagni, avec effet au 31 mai 2004.

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Giuseppe Buoncompagni en remplacement de M. Andrea Ragagni, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Mario Fantini, Vilmo Montanari, Maurizio Morolli et Giuseppe Buoncompagni pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006.»

Sixième résolution

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006.»

Copie certifiée conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054726.3/3085/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.



FIDCOSERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 45.049.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054740.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 30.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

(054741.3/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

DARSHA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 62.756.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 mai 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054754.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck